Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 044-214400442-20261105-20261105AVE-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE des DELIBERATIONS

Mairie de Conquereuil

Nombre de Membres :

en exercice: 15

présents : 13
votants : 15

OBJET :

Avenant au marché public de la construction de la nouvelle mairie

CERTIFIE EXECUTOIRE

Adressé à la S/Préfecture
le :

.Notifié ou Publié
le

Le 5 novembre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 29 octobre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – Mme LEFEVRE Lola – M. HAFIZOU Philippe – Mme HAMON Marie-Anne – M. VINOUZE Philippe – Mme JOURDAN Séverine – M. LEULIER Rudy – M. MITARD Erwan – Mme MOUSSEAU Madara – Mme JALLE Justine – Mme BRETECHE Katherine.

ÉTAIT ABSENTE : M. BONOMI Ronan a donné un pouvoir à Mme BENARD Sylvie – M. LE CORNU Duncan a donné un pouvoir à Mme LEFEVRE Lola.

Secrétaire de séance : M. VINOUZE Philippe

Exposé de M. le Maire,

Les travaux de la nouvelle mairie ont débuté en septembre 2025. Chaque jeudi est organisé une réunion de chantier durant laquelle des arbitrages sont proposés avec le souhait pour la commune de maitriser la dépense et de trouver des solutions techniques rationnelles et économiques.

Il est proposé un avenant en plus-value concernant le lot n°10 « peinture » attribué à l'entreprise Bougo. Cet avenant correspond à des reprises supplémentaires de peinture.

- ✓ Marché initial : 14 000 € HT soit 16 800 € TTC
- ✓ Avenant n°1 : 550 € HT soit 660 € TTC
- ✓ Total : 14 550 HT soit 17 460 € TTC

A l'unanimité le conseil décide :

- ➢ **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- ➢ **D'autoriser le maire à le signer**

Il est proposé un avenant en plus-value concernant le lot de maitrise d'œuvre attribué à Mur architectes. Le présent avenant a pour objet la prolongation de la mission DET de l'architecte, une rémunération complémentaire a été convenue entre le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Cet avenant ne porte que sur la modification des honoraires de l'architecte.

- ✓ Marché initial : 77 450 € HT soit 92 940 € TTC
- ✓ Avenant n°1 : 16 085.77 € HT soit 19 302.92 € TTC (déjà validé en 2024)
- ✓ **Avenant n°2 : 1 200 € HT soit 1 440 € TTC**
- ✓ Total : 94 735.77 HT soit 113 682.92 € TTC

Le conseil municipal décide (2 voix contre Mme Madara Mousseau et M. Rudy Leulier)

- ➢ **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- ➢ **D'autoriser le maire à le signer**

Le secrétaire de séance
M. Philippe Vinouze

Le Maire
M. Jacques Poulain

MAIRIE DE CONQUEREUIL (Loire-Atlantique)